Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213500184-20260423-2026_035-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Bazouge du Désert

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	14

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en LA BAZOUGE-DU-DESERT
Le : 24/04/2026
Et
Publication ou notification du : 24/04/2026

Date de la convocation : 14/04/2026

Date d'affichage : 14/04/2026

L'an 2026 et le 23 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de GAUTIER Henri-Claude, Maire.

Présents : Mmes : AUDGER Agnès, FEUILLET Stéphanie, GALODÉ Sylvie, HEUZÉ Marine, MABILLE Claire, RABASTE Carine, ROYER Angélique, MM : BRAULT Christophe, CATTEAU Jocelyn, DUDOUIT Jérémy, FLEURY Paulin, MASSON David, ROBERT Stéphane, ROUSSEAU Henri

A été nommé(e) secrétaire : Mme GALODÉ Sylvie

2026-035 Vote du Compte Financier Unique du Budget Communal 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025,

Le Maire ayant exposé à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2025,

Vu les résultats du Compte Financier Unique 2025 arrêté comme suit :

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Christophe BRAULT, 2ème adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	605 484,97	868 239,96	1 493 724,93
	Recettes réalisées (1)	B	209 051,07	946 410,24	1 155 461,31
	Restes à réaliser	C	205 224,12	0,00	205 224,12
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	442 717,51	978 163,24	1 420 880,75
	Dépenses réalisées (1)	E	303 821,97	792 372,14	1 096 194,11
	Restes à réaliser	F	86 997,00	0,00	86 997,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-94 770,90	154 038,10	59 267,20
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-162 767,46	89 923,28	-72 844,18
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-257 538,36	243 961,38	-13 576,98
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	118 227,12	0,00	118 227,12
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-139 311,24	243 961,38	104 650,14

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide

D'APPROUVER le Compte Financier Unique de la commune pour l'année 2025.

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/04/2026

Secrétaire de Séance,
GALODÉ Sylvie

Maire,
GAUTIER Henri-Claude

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.